

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2013

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours avant la présente séance, s'est réuni le dix juin deux mille treize à dix neuf heures, salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CLEMENT - M. PETERLONGO - Mme ISSINDOU - M. JOYEUX - Mme BODIN - M. DELAHAYE - M. MONDON - M. BLAUD – M. NEUVILLE (arrive à la seconde question) - M. LAGRANGE - Mme BATAILLE - M. GUILLON - Mme GIRARD - Mme MINOT – Mme TERNY - M. TAUDIERE - Mme GREGOIRE - Mme FAUGERON - Mme BIGET - M. DERVILLE – M. CHAIGNEAU - M. PIQUION - M. GERMANAUD - Mme THIMONIER - Mme SALLIER

POUVOIRS : Mme MARION à Mme BATAILLE - Mr DJANIKIAN à M. JOYEUX - Mme NIVET à Mme BIGET – Mme VOYER à Mme MINOT - M. NEUVILLE à M. PETERLONGO (pour la 1^{ère} question)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MINOT

DELIBERATION N° 1

OBJET : REALISATION D'UN PRET RELAIS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE IRMA JOUENNE SUR DEUX ANS A TAUX FIXE.

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de contracter un prêt relais pour le financement de la construction de l'école Irma Jouenne dans l'attente du versement des subventions et du Fonds de Compensation de la T.V.A..

Il propose la réalisation de cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes pour un montant de 800 000 Euros et d'une durée totale de deux ans et en explique les conditions.

La commune pourra se libérer de la somme due à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, par suite de cet emprunt, avec un différé d'amortissement et paiement des intérêts trimestriellement au taux fixe de 2,08%.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 800 Euros.

En cas de remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement.

La commune doit s'engager à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

*Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DONNE SON ACCORD** pour la réalisation de ce prêt de 800 000 Euros sur deux ans à un taux fixe de 2,08 %, aux conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

### **DELIBERATION N° 2**

#### **OBJET : SUBVENTION AU CEP SAINT-BENOIT VOLLEY.**

*Compte tenu de la montée en Fédéral 1 (division avant la 1<sup>ère</sup> division) du club de volley féminin du CEP/Saint-Benoît, la commune de Saint-Benoît souhaite accompagner cette évolution en doublant la subvention. Sans attendre le prochain budget, la commune souhaite verser dès maintenant une subvention de 7 500 Euros.*

*En raison du montant versé, il y aura lieu de signer avec l'association, une convention d'objectif (le montant total dépasse 23 000 Euros)*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE DE VERSER** une subvention de 7 500 Euros (sept mille cinq cents euros) au club de volley CEP/Saint-Benoît pour accompagner leur montée en Fédéral 1.

*Cette somme sera prélevée à l'article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations – du budget de l'exercice 2013.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 3

OBJET : SUBVENTION A DIDAC'TOUR POUR LA CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE DE L'ERMITAGE.

*Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DECIDE DE VERSER** une subvention à Didac'tour - 86550 Mignaloux-Beauvoir - d'un montant de 4 860 Euros (quatre mille huit cent soixante euros) pour la participation à la classe de découverte (CM1 – CM1/CM2 – CM2) de l'école élémentaire de l'Ermitage les 13, 14 et 15 Mai à Paris.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subvention de fonctionnement aux personnes privées - du budget de l'exercice 2013.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 4**

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION J.A.D. (ACTIVITES A L'ECOLE IRMA JOUENNE).**

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité,

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 1 600 €uros (mille six cents euros) à l'association J.A.D. (Jeunes Amis de la Danse) pour son intervention à l'école Irma Jouenne.

*Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2013.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 5

OBJET : SUBVENTION AU CLUB DE JUDO (ACTIVITES A L'ECOLE DE L'ERMITAGE).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité,

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 1 050 €uros (mille cinquante euros) au Club de Judo pour son intervention à l'école de l'Ermitage.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2013.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 6**

**OBJET : SUBVENTION A L'EMPREINTE BLEUE (ACTIVITES A L'ECOLE DE L'ERMITAGE).**

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité,

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 1 500 €uros (mille cinq cents euros) à l'Empreinte bleue – 86130 Jaunay Clan pour son intervention à l'école de l'Ermitage.

*Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2013.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 7

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION BIDIBULL DE SAINT-BENOIT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité (Mr BLAUD ne vote pas),

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 100 Euros (cent euros) à l'association Bidibull de SAINT-BENOÎT pour sa participation à la réalisation de la carte de vœux 2013.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2013.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 8**

**OBJET : CLASSE D'ENVIRONNEMENT EN 2013/2014 - IRMA JOUENNE**

*Monsieur le Maire expose que Monsieur le Directeur de l'école Irma Jouenne propose deux classes pour participer aux classes d'environnement au cours de l'année 2014.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE D'AUTORISER** la candidature de l'école Irma Jouenne à participer à des classes d'environnement au cours de l'année 2014 et s'engage à financer la participation qui lui sera demandée.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 9

OBJET : CLASSE D'ENVIRONNEMENT EN 2013/2014 - ERMITAGE.

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Directeur de l'école de l'Ermitage propose deux classes pour participer aux classes d'environnement au cours de l'année 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE D'AUTORISER** la candidature de l'école de l'Ermitage à participer à des classes d'environnement au cours de l'année 2014 et s'engage à financer la participation qui lui sera demandée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 10**

**OBJET : VIREMENTS DE CREDITS (D.M. N° 1).**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- Virements de crédits de 3.500 € du compte 020/01 (Dépenses imprévues) au compte 21318/2013501/314 (travaux de mise en conformité des ascenseurs à la salle de spectacle)
- Virements de crédits de 3.500 € du compte 020/01 (Dépenses imprévues) au compte 21318/2013501/414 (travaux de mise en conformité des ascenseurs à la salle André Coquema)
- Virements de crédits de 1.400 € du compte 020/01 (Dépenses imprévues) au compte 2188/2013330/112 (achat de 2 caméras pour police municipale)
- Virements de crédits de 5.000 € du compte 020/01 (Dépenses imprévues) au compte 2184/2013303/251 (achat de mobilier au restaurant scolaire Irma Jouenne)
- Virements de crédits de 60 € du compte 020/01 (Dépenses imprévues) au compte 2184/2013800/33 (achat de chaises pour les associations)
- Virements de crédits de 2.350 € du compte 020/01 (Dépenses imprévues) au compte 21312-2013501/251 (achat d'un adoucisseur au restaurant scolaire Irma Jouenne)
- Virements de crédits de 10.000 € du compte 020/01 (Dépenses imprévues) au compte 21312/2013501/211(travaux de peinture extérieure école maternelle Irma Jouenne)
- Ouverture d'un crédit de recettes de 3.000 € au compte 777/01 (subvention transférée)
- Diminution d'un crédit de recettes de 3.000 € au compte 7788/01 (produits exceptionnels divers)
- Virement de crédits de 0.46 € du compte 28051/01 (amortissement sur licences) au compte 021/01 (virement de la section fonctionnement)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 11

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « ACTIVITES ET LOISIRS EDUCATIFS POUR PERSONNES AVEC AUTISME » (ALEPA).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation du domaine public avec l'association ALEPA (Activités et Loisirs Educatifs pour Personnes avec Autisme) de locaux situés dans l'ancienne école maternelle de l'Ermitage pour deux ans à compter du 1^{er} octobre 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** sur le projet de convention d'occupation du domaine public avec l'association « ALEPA » pour deux ans à compter du 1^{er} octobre 2013,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 12**

**OBJET : BAIL PRECAIRE 2013/2015- MAISON 6 BIS RUE PAUL GAUVIN - ASSOCIATION « N'EN PARLEZ PAS AUX COPINES ».**

Considérant qu'il convient de satisfaire au maintien sur le bourg de SAINT BENOIT, d'une activité économique et voire de la développer,

Considérant que le local 6 bis rue Paul Gauvin peut être un lieu attractif pour dynamiser le centre bourg,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- ✎ **ADOpte** le projet de bail précaire ci-annexé à conclure avec l'association « N'en parlez pas aux copines » domiciliée à SAINT BENOIT, 6bis rue Paul Gauvin, pour deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013,
- ✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit bail précaire et tout document afférent à cette affaire.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

La séance a été levée à 21 H.

La secrétaire,
Michelle MINOT.

DELIBERATIONS	OBJET
<i>1</i>	<i>REALISATION D'UN PRET RELAIS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE IRMA JOUENNE SUR DEUX ANS A TAUX FIXE</i>
<i>2</i>	<i>SUBVENTION AU CEP SAINT-BENOIT VOLLEY</i>
<i>3</i>	<i>SUBVENTION A DIDACTOUR POUR LA CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE DE L'ERMITAGE.</i>
<i>4</i>	<i>SUBVENTION A L'ASSOCIATION J.A.D. (ACTIVITES A L'ECOLE IRMA JOUENNE)</i>
<i>5</i>	<i>SUBVENTION AU CLUB DE JUDO (ACTIVITES A L'ECOLE DE L'ERMITAGE)</i>
<i>6</i>	<i>SUBVENTION A L'EMPREINTE BLEUE (ACTIVITES A L'ECOLE DE L'ERMITAGE)</i>
<i>7</i>	<i>SUBVENTION A L'ASSOCIATION BIDIBULL DE SAINT-BENOIT</i>
<i>8</i>	<i>CLASSE D'ENVIRONNEMENT EN 2013/2014 - IRMA JOUENNE</i>
<i>9</i>	<i>CLASSE D'ENVIRONNEMENT EN 2013/2014 - ERMITAGE</i>
<i>10</i>	<i>VIREMENTS DE CREDITS (D.M. N° 1)</i>
<i>11</i>	<i>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « ACTIVITES ET LOISIRS EDUCATIFS POUR PERSONNES AVEC AUTISME » (ALEPA)</i>
<i>12</i>	<i>BAIL PRECAIRE 2013/2015- MAISON 6 BIS RUE PAUL GAUVIN - ASSOCIATION « N'EN PARLEZ PAS AUX COPINES ».</i>

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

NOM	SIGNATURE
<i>CLEMENT DOMINIQUE</i>	
<i>PETERLONGO BERNARD</i>	
<i>ISSINDOU ANNIK</i>	
<i>MONDON JEAN-LUC</i>	
<i>BODIN MARIE-CLAUDE</i>	
<i>JOYEUX ALAIN</i>	
<i>DELAHAYE PHILIPPE</i>	
<i>NEUVILLE CLAUDE</i> <i>Arrive à la seconde question</i>	
<i>DERVILLE ALAIN</i>	
<i>BIGET LOUISETTE</i>	
<i>GIRARD MARIE JOSEPHE</i>	
<i>TERNY JACQUELINE</i>	
<i>BATAILLE MARTINE</i>	
<i>GUILLON EMMANUEL</i>	
<i>TAUDIERE PHILIPPE</i>	

<i>MINOT MICHELE</i>	
<i>FAUGERON AGNES</i>	
<i>BLAUD JOEL</i>	
<i>LAGRANGE JEAN PIERRE</i>	
<i>GREGOIRE PATRICIA</i>	
<i>CHAIGNEAU BERNARD</i>	
<i>SALLIER SYLVIE</i>	
<i>THIMONIER ANDREA</i>	
<i>GERMANAUD HENRI</i>	
<i>PIQUION HERVE</i>	